

# Rapport annuel 2018

## ÉDITO

# Agir ensemble

## AU SERVICE DE LA FORÊT PRIVÉE

Fransylva représente les propriétaires forestiers pour promouvoir la forêt privée et faire entendre leurs voix auprès des acteurs et institutions qui prennent des décisions impactant la forêt. Nous sommes un acteur qui agit « AVEC ». Et je souhaite à travers cet édito rappeler avec qui nous agissons et dans quel but.

### Fransylva avec le territoire.

Notre réseau est d'abord territorial. Nous nous appuyons sur les syndicats départementaux et les unions régionales. C'est à travers ce maillage que nous sommes les plus proches de nos adhérents et les plus pertinents pour faire entendre notre voix dans les instances départementales et régionales. La remontée d'information et les exemples concrets de terrain forgent également nos positionnements et argumentaires pour servir les intérêts de la forêt privée.

### Fransylva avec la filière et ses partenaires.

Les propriétaires constituent l'amont incontournable de la filière bois qui compte 440 000 emplois. Au quotidien nous travaillons avec l'interprofession France Bois Forêt et l'ensemble des acteurs qui la composent. Dans cet esprit nous faisons partie de diverses instances dans lesquelles il est indispensable que la forêt privée soit présente (biodiversité, chasse, énergie renouvelable, certification PEFC, carbone, transition écologique, bois-énergie). Nous partageons avec tous ces partenaires l'ambition de développer une forêt gérée durablement, productrice de bois et génératrice d'emplois non-délocalisables.

### Fransylva avec les instances nationales et européennes.

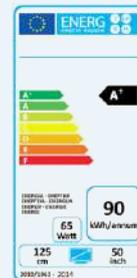
Nous nous appliquons enfin à travailler avec le gouvernement, les ministères, l'administration et les institutions européennes afin que la forêt privée soit comprise et respectée dans les décisions qui se prennent à ce niveau. De même, et en coordination avec nos syndicats, nous entretenons des liens étroits avec nos élus, sénateurs et députés, afin d'échanger avec eux sur les enjeux forestiers.

C'est donc tous ensemble que nous cherchons à faire reconnaître la place des forestiers dans notre société et que nous pouvons légitimement revendiquer notre rôle majeur en faveur de la biodiversité !

**Antoine d'Amécourt,**  
Président de Fransylva



Si on appliquait cette échelle de l'énergie à tout le territoire français, la forêt serait toujours dans le vert en termes de présence de biodiversité.



## NOS PARTENAIRES



---

# Gouvernance

Fransylva est la seule organisation représentative de l'ensemble des propriétaires forestiers privés dans toutes leurs composantes et leur diversité. Fransylva fédère 15 unions régionales, 73 syndicats départementaux ou interdépartementaux en métropole et 3 structures dans les DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion).

Le Président Antoine d'Amécourt s'est entouré d'un bureau qui le conseille au quotidien et d'un Conseil d'Administration représentatif de l'ensemble du territoire et renforcé avec des personnalités invitées avec qui il prend les grandes décisions.

## ENSEMBLE ET ÉPAULÉS PAR UNE ÉQUIPE DE 10 PERMANENTS, ILS TRAVAILLENT SELON 4 GRANDS AXES :

AXE 1 : PROMOUVOIR LE PATRIMOINE FORESTIER DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

AXE 2 : AUGMENTER LE NOMBRE D'ADHÉRENTS

AXE 3 : FAIRE ÉVOLUER L'IMAGE DU SYLVICULTEUR

AXE 4 : RENFORCER FRANSYLVA EN EUROPE, À L'INTERNATIONAL

---

## LE BUREAU



**Sylvie Coisne**

Vice-présidente Conseillère pour le bois-énergie et la biodiversité.



**Benoit de Rodellec**

Vice-président Conseiller pour la chasse.



**Bertrand Servois**

Conseiller pour les gestionnaires forestiers.



**Christian Bulle**

Conseiller pour les enjeux sanitaires.



**Gérard Chaurand**

Conseiller pour les politiques régionales



**Jean-Etienne Rime**

Conseiller pour la communication et l'influence.



**Jean-Patrick Puygrenier**

Trésorier Conseiller pour la fiscalité.

# Equipes & services



Laurent de Bertier  
Directeur général  
de Fransylva

## POLITIQUE GÉNÉRALE & INFLUENCE

Travailler en concertation avec les pouvoirs publics et l'interprofession afin que les forestiers privés soient représentés et entendus sur l'ensemble des enjeux stratégiques qui concernent la forêt. Une action à plusieurs niveaux : de l'échelon le plus local (avec l'appui des présidents de syndicat), en passant par les instances nationales (Ministères, Assemblée Nationale et Sénat) jusqu'au niveau européen.

« La crise du chêne, la publication du plan biodiversité, les enjeux de pression sylvo-cynégétique, les crises sanitaires à répétition. L'année 2018 a été marquée par la recrudescence des enjeux liés à l'environnement. Pour cela, nous travaillons régulièrement avec les parlementaires et les ministères<sup>1</sup>. Nous collaborons avec eux à travers des auditions mais aussi des rencontres plus informelles. Tout ce travail de réseau se fait en étroite collaboration avec l'ensemble des syndicats qui créent des contacts avec leurs élus locaux en s'appuyant sur des faits et chiffres représentatifs de leurs territoires ».

## LA VIE DU RÉSEAU DE SYNDICATS

Développer des outils au service des syndicats et de leurs adhérents. L'écoute, les méthodes et l'organisation apportées par les équipes de Fransylva permettent de fluidifier, coordonner et renforcer les échanges entre les échelons locaux et le niveau national. Tout cela, au service du rayonnement de la grande famille Fransylva !



Pauline Martin  
Responsable du  
programme mobiliser



Isabelle Picquette  
Attachée de direction



Romane Buot  
Assistante  
communication



Debora Lemesle  
Secrétariat de la revue  
Forêts de France

« L'année 2018 marque la mise en place des premiers permanents au niveau des Unions Régionales. Au cours de l'année, le réseau Fransylva a renforcé sa notoriété via les relations presse et à travers l'utilisation de plus en plus systématique des réseaux sociaux. Fransylva s'est maintenant doté d'un nouvel outil : la visio-conférence facilitant grandement les réunions entre présidents aux quatre coins de la France » !



Nicolas Rondeau  
Juriste

## JURIDIQUE

Apporter une expertise juridique en direct ou dans le cadre des missions de représentation de la profession. Un important travail de veille est réalisé pour permettre à Fransylva de réagir sur les textes et promouvoir les intérêts des forestiers privés. Les consultations juridiques et la rubrique dédiée dans la revue Forêts de France, comme sur le site [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr), apportent du conseil en direct au propriétaire confronté à des enjeux fiscaux et/ou juridiques complexes.

« L'année 2018 a été marquée par l'obligation de déclarer les bénéficiaires effectifs des sociétés tels que les groupements forestiers. Face à des formalités croissantes, le service juridique de Fransylva est de plus en plus sollicité pour la mise à jour des statuts des groupements forestiers et les formalités liées au suivi de la liste de leurs associés ».

<sup>1</sup> L'ensemble des rendez-vous institutionnels et politiques est recensé chaque mois dans la rubrique « Fransylva à l'action » (p 8-9) de Forêts de France.



**Isabelle Flouret**  
Responsable formation  
Fogefor et outils

## FORMATIONS

Développer des outils et des programmes au service des propriétaires forestiers. Formations sur le terrain, vidéos, ressource pédagogique en ligne... L'objectif est donner toutes les clés nécessaires pour permettre au propriétaire de bien gérer sa forêt.

« En 2018, les formations FOGEFOR (formation à la gestion forestière) du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) ont connu un franc succès. Ces stages concernent les forestiers « débutants » tout comme les forestiers avertis qui suivent des stages de perfectionnement. Les thèmes sont très variés, ils concernent les aspects patrimoniaux mais surtout les pratiques de sylviculture, de récolte et de préservation de l'environnement<sup>2</sup> ».



**Eric Toppan**  
Adjoint au directeur  
en charge de sujets  
économiques

## ÉCONOMIE

Promouvoir les intérêts de la forêt privée sur le plan économique. Au quotidien les équipes participent aux groupes de travail interprofessionnels et avec l'administration. Ils développent des dispositifs de financement innovants avec certains partenaires et réalisent une veille active sur les prix des bois<sup>3</sup> pour une bonne information des propriétaires.

« En 2018 la crise du chêne a donné lieu à d'importants travaux d'évaluation de la ressource. Nous avons également travaillé de concert avec la filière sur un plan feuillu afin de rechercher une meilleure valorisation de ces bois majoritaires en France. Parallèlement, une étude approfondie a été conduite sur le financement innovant proposé à travers le GIEEF ».



**Nicolas Rousseau**  
Chargé de  
développement Forinvest

## FORINVEST

Fransylva soutient le développement de Forinvest Business Angels : le réseau de forestiers-investisseurs. Cette association permet aux propriétaires forestiers d'investir dans des entreprises prometteuses qui valorisent le bois français.

« L'année 2018 est marquée par la création de la première SIBA (Société d'Investissement de Business Angels), avec la participation du Crédit Agricole<sup>4</sup>. Le financement via Forinvest de la scierie Henri Alglave démontre l'engagement des forestiers à redynamiser l'aval de la filière en France ».



**Lucie de Mercey**  
Responsable  
Sylvassur

## SERVICES

Fransylva développe un panel de services qui répondent à des enjeux rencontrés par les propriétaires forestiers au quotidien. Notamment sur les questions d'assurance (responsabilité civile mais aussi assurance tempête et incendie), et le financement du reboisement.

Responsabilité civile : à travers leur adhésion au syndicat, les adhérents sont couverts en cas d'accidents liés à la chute d'une branche ou d'un arbre dans leur forêt.

Sylvassur : une assurance dont le cahier des charges a été rédigé par des forestiers et pour les forestiers afin d'assurer les massifs au plus juste contre le risque incendie et tempête.

Reboisement : de nombreuses possibilités d'aide au reboisement existent actuellement (au niveau national et régional). Fransylva a lié un partenariat spécifique avec Reforest'ation, et pour l'Île-de-France avec CDC Biodiversité.

<sup>2</sup> Lire l'article « Fogefor, un rythme soutenu en 2018 », Forêts de France n°622, p 11.

<sup>3</sup> Tous les mois une grille des prix des bois et des analyses de marchés sont publiées dans la rubrique « Economie » de Forêts de France.

<sup>4</sup> Lire l'article Forinvest BA, Forêts de France N°617, p 10 à 13.

# Les temps forts

## JANVIER 2018

### Législation européenne

Grâce à l'intervention du CEPF, le Parlement européen a admis qu'il était nécessaire de mener une gestion durable dans les forêts pour permettre à la forêt de jouer son rôle de puits de carbone.

### Marché du chêne

Malgré les dires de certains, la menace de la disparition de la filière bois n'est pas imputable à l'export du bois brut. Un important travail d'information a été réalisé auprès des journalistes.

### Défi forêt

Avec l'aide de l'UCFF et EFF, nous avons obtenu la prorogation du DEFI Forêt (pour 3 ans). Nous essayons désormais de faire évoluer ces dispositifs afin de les rendre encore plus pertinents.

### Centimes forestiers

Nous avons veillé à ce que les centimes forestiers, dédiés aux Chambres d'Agriculture, reviennent bien à la forêt par le biais des services « Valorisation du bois et territoire ».

## FÉVRIER 2018

### Équilibre sylvo-cynégétique

Nous avons élaboré avec le CNPF un positionnement commun à tenir au niveau national (cf. fiche n°5 sur la chasse). En région, en fonction du contexte, les arguments doivent être nuancés et adaptés.

### PLU et PLUI : faites entendre la voix de la forêt !

Nous donnons les moyens aux syndicats d'être associés en amont afin de défendre l'intérêt forestier, sur les plans économique, écologique et social, lors de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme.

### Acceptabilité de la récolte en forêt

Nous participons, au sein de France Bois Forêt à un groupe de travail qui, grâce aux remontées de terrain, prépare un accompagnement et des solutions à mettre en œuvre.

## MARS 2018

### Journée des présidents

A l'ordre du jour : la veille économique mutualisée, le marché du chêne, les regroupements de propriétaires pour favoriser les opérations sylvicoles et les PRFB (plans régionaux forêt-bois).

### Journée internationale des forêts

Grâce à l'ensemble du réseau, nous organisons des événements pour promouvoir la forêt : visites de forêts, ateliers pédagogiques et journées débat autour des enjeux forestiers.

## AVRIL 2018

### Mobiliser : « comment parler aux élus » ?

Une formation pour échanger sur les méthodes et les bonnes

pratiques afin d'aborder nos élus. Quels arguments utiliser pour les rendre partie prenante des enjeux forestiers ?

### Bonnes pratiques de gestion

Nous avons signé avec l'ONF, ENEDIS, RTE, le CNPF, la FNEDT et l'APCA une charte sur les modalités de gestion sous et aux abords des lignes électriques. (Plus d'informations sur [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr))

### Lutter contre le classement arbitraire

Fransylva Loiret capitalise sur l'expérience d'un adhérent qui a pu faire requalifier en fossé des écoulements qui avaient été classés arbitrairement par l'administration en cours

## MAI 2018

### Les prix des bois

Publication du bilan des ventes de bois 2017. Pour la première fois, pour certaines essences, il a été possible d'apporter une information régionalisée !

### Plan biodiversité

Le ministre de la transition écologique a présenté le projet de plan biodiversité. Fransylva incite l'ensemble des forestiers à participer à cette consultation afin que la forêt soit prise en compte !

### Pin d'Alep

Fransylva PACA se félicite de la certification du pin d'Alep pour la construction obtenue par le FCBA. Elle résulte d'un long travail réalisé avec l'ONF, les COFOR, le CNPF et la coopérative de Provence.

## JUIN 2018

### Mobiliser : « comment travailler avec les journalistes » ?

Formation sur les méthodes et bonnes pratiques pour travailler avec les journalistes. Quelles sont leurs attentes, comment les intéresser à nos sujets, comment travailler sur le long terme ?

### Assemblée générale à la Ferté Saint Aubin

L'occasion de visiter une forêt de Sologne et de revenir sur les spécificités des relations entre les eaux de surfaces et les eaux souterraines liées au territoire forestier (sous une pluie battante !).

### Carrefour International du Bois

Fransylva se mobilise avec l'aide de ses relais Fransylva Pays de la Loire et Fransylva Bretagne. Le thème était fédérateur : « renouvellement de la forêt ».

### Signature du Grand appel à renouveler la forêt

A l'occasion du CIB, un grand appel a été lancé, à l'initiative du président du salon, Pierre Piveteau et de nombreux acteurs de l'interprofession (au niveau régional et national).

### Salon international Euroforest

Participation à Euroforest pour promouvoir le rôle des forestiers privés au sein de la filière. C'est une occasion de valoriser les dernières innovations en termes de mécanisation.

## JUILLET 2018

### Arrivée du nouveau directeur général

Laurent de Bertier a pris ses fonctions en tant que nouveau directeur général de Fransylva, il succède à Luc Bouvarel.

### Chalarose du frêne

Fransylva encourage son réseau à diffuser les résultats du programme « Chalfrax », mené par le CNPF. Il apporte des réponses sur des aspects sylvicoles, économiques et de recherche.

### Tiques, maladie de Lyme

En été, le sujet des tiques revient sur le devant de la scène avec le nombre croissant de promeneurs en forêt. Fransylva sensibilise sur les bonnes pratiques à adopter.

## AOÛT 2018

### Aide à l'amélioration des peuplements forestiers

Publication de la note technique du ministère. Fransylva poursuit ses efforts pour la rendre plus opérationnelle (par ex. densité des plantations, essences concernées).

### Nous n'avons pas besoin d'un label UE

Outil protectionniste risquant de scléroser le marché du chêne. Fransylva met en garde ses adhérents qui souhaiteraient y souscrire (cf. Forêts de France n°617 p 5).

### Centrale biomasse de Gardanne

L'ensemble du bureau a été reçu à Gardanne pour visiter la centrale, échanger avec les responsables et développer les relations avec les propriétaires, acteurs de l'approvisionnement local.

## SEPTEMBRE 2018

### Mobiliser : « comment s'exprimer sur les réseaux sociaux »

Formation sur les méthodes et bonnes pratiques d'utilisation des réseaux sociaux. A quoi servent-ils, quels canaux pour quelles cibles, comment les utiliser utilement pour promouvoir la forêt privée ?

### Chasse : dégâts de gibiers et indemnisations

Le ministère tente d'ouvrir des négociations sur ces enjeux. Les forestiers sont présents afin de faire valoir leurs arguments.

### Achats petites parcelles

Fransylva Poitou-Charentes alerte les pouvoirs publics sur les enjeux environnementaux qui découlent des difficultés pour conduire certaines transactions de petites parcelles.

## OCTOBRE 2018

### Formations des administrateurs

Quatre journées pour préciser le rôle, les responsabilités et les attributions des organismes de la Forêt Privée Française, les complémentarités dans leurs actions et la synergie qui doit en résulter.

### Journée des présidents

Cette réunion a donné l'occasion de remercier chaleureusement Luc Bouvarel et de lui souhaiter une retraite bien méritée après son engagement sans faille auprès des forestiers privés.

### « Le temps des forêts »

Nous accompagnons les présidents et administrateurs sollicités pour participer aux conférences-débats, en leur apportant des éléments de langage adaptés.

### Peste porcine africaine

Avec l'appui de Fransylva Ardenne, nous mobilisons les pouvoirs publics sur les enjeux liés à l'arrêt forcé des activités en forêt et sollicitons la mise en place de dérogations.

## NOVEMBRE 2018

### Contrat stratégique de filière 2018-2020

Signé par 4 ministres et la plupart des représentants de la filière, il est accompagné du plan d'action forêt-bois du gouvernement. A retrouver sur le site [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr)

### Le juste retour des taxes écologiques à la forêt

Que financent ces taxes, contribuent-elles vraiment à réduire les émissions de CO2 ? Dans ce contexte nous rappelons que la forêt représente une opportunité d'agir concrètement.

### Scolytes

Avec l'appui de Fransylva Bourgogne Franche Comté et Grand Est, nous alertons les pouvoirs publics sur l'urgence d'apporter une aide au transport et au reboisement pour les parcelles d'épicéa touchées.

## DÉCEMBRE 2018

### 1000 arbres offerts aux maires

Fransylva Pays de la Loire offre un arbre à chaque maire de la région pour les sensibiliser au rôle de nos forêts et à l'importance du reboisement.

### Visite en région

Le président accompagné de son directeur et de Pauline Martin (programme mobiliser) rencontrent les différentes Unions Régionales pour faire un point de situation et envisager l'avenir.

## INFLUENCE

De nombreuses rencontres et auditions sur tous les sujets majeurs, au Sénat comme à l'Assemblée Nationale, mais aussi dans les ministères ont ponctuées cette année 2018.

---

# Zoom sur 12 points clés

Dans un contexte où les enjeux environnementaux prennent une place primordiale dans les consciences citoyennes, à travers les médias et chez les élus, il est important que les forestiers privés puissent s'exprimer d'une seule voix.



## FRANSYLVA RÉPOND ET S'ENGAGE SUR 12 POINTS STRATÉGIQUES POUR NOTRE SOCIÉTÉ.

1. Image de la forêt
2. Gestion durable et renouvellement de nos forêts
3. Biodiversité et réchauffement climatique
4. Enjeux sanitaires
5. Chasse
6. Aménagement du territoire & enjeux liés à l'eau
7. Le bois-énergie & la transition écologique
8. Commercialisation des bois
9. Le forestier, acteur de la ruralité
10. Fiscalité
11. Financements innovants
12. Europe

# Image de la forêt

LA FORÊT TOUT LE MONDE EN PARLE... ET SI PEU COMPRENNENT LES RÉALITÉS !

## ON ENTEND DIRE ...

La forêt appartient à tout le monde.  
Les propriétaires ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent.

Couper un arbre c'est mal car on abîme la planète.

L'exploitation forestière est un fléau environnemental. La forêt doit être un sanctuaire.

La coupe rase est à bannir dans tous les cas.

La mécanisation forestière c'est la fin de la gestion durable des forêts en France.

## FRANSYLVA RÉPOND

La forêt en France est aux  $\frac{3}{4}$  privée. Elle appartient à 3,5 millions de propriétaires. Ils sont soumis à des réglementations qui portent sur les coupes, la protection de la nature et l'obligation de maintenir l'état boisé. La forêt est un écosystème géré mais aussi préservé pour assurer ses fonctions productives, écologiques et sociétales.

La récolte d'un arbre fait partie du cycle de vie de la forêt quand elle s'inscrit dans une démarche de production de bois durable. Arrivé à maturité l'arbre ne pousse plus, il dépérit. Il faut le récolter pour laisser la place aux plus jeunes, rajeunir le milieu, sécuriser le territoire, alimenter la filière bois et capter du CO2.

Nous préférons parler de gestion plutôt que d'exploitation. L'enjeu est de pérenniser et renouveler les forêts. Cette gestion est directement liée à la production de bois qui permet d'alimenter une filière à l'origine de la construction en bois, de produire du mobilier, des emballages, de l'énergie et bientôt des molécules très recherchées pour la chimie verte ! Sans recettes, pas d'investissement, donc pas de renouvellement ni entretien...

Non car la gestion en futaie régulière nécessite parfois des coupes définitives. Le renouvellement de la parcelle se fera alors par régénération naturelle ou par plantation. Certains problèmes sanitaires imposent également des coupes rases et le sylviculteur doit éventuellement adapter les essences de son massif.

Les propriétaires forestiers sont très soucieux du respect de leurs sols et de leurs chemins. Pour autant, une pelle mécanique de 14 tonnes équipée de chenilles élargies génère moins de pression au sol par cm<sup>2</sup> qu'un humain. Le recours à la mécanisation permet également de limiter les risques d'accidents inhérents au métier de bûcheron. Nous n'avons plus beaucoup de bûcherons car c'est un métier dur et technique, alors gardons les pour les abattages les plus techniques.

## FAITS & CHIFFRES

**30 %**

du territoire français est couvert de forêt

**75 %**

de la forêt est privée.

Elle appartient à

**3,5 millions**

de propriétaires forestiers en France.

# Gestion durable & renouvellement de nos forêts

ENSEMBLE, PLANTONS DES FORÊTS POUR PRODUIRE LE BOIS  
QUI SERVIRA AUX GÉNÉRATIONS FUTURES !

## ON ENTEND DIRE ...

Si on a besoin de reboiser en France, c'est qu'on est victime de déforestation : arrêtons de couper les arbres !

Les arbres poussent très bien tout seuls, pourquoi s'en mêler ?

Les forestiers privés font ce qu'ils veulent dans leurs forêts. Ils n'apportent pas de garanties de gestion durable.  
(Lire Forêts de France n°620 – dossier).

La forêt connaît des mêmes dérives induites par des réflexes productivistes avec le recours à des produits phytosanitaires.

On assiste à l'enrésinement de la forêt française.

## FAITS & CHIFFRES

Le renouvellement par régénération ou par plantation est un enjeu permanent. L'objectif affiché de renouveler **125 000 ha** par an nécessite de fournir encore de réels efforts.

## FRANSYLVA RÉPOND

Une forêt en bonne santé est une forêt gérée et renouvelée. Cela implique de récolter les arbres puis de favoriser leur régénération : de manière naturelle ou par plantation. La forêt s'est étendue en France depuis des années, elle est stable aujourd'hui. Il faut s'assurer que ces forêts récentes sont entretenues et pérennisées.

La sylviculture est indispensable à la production de bois d'œuvre de qualité et au maintien de la biodiversité. Le sylviculteur fera les choix écologiques (privilégier les essences adaptées au sol et au climat) et stratégiques (valorisation). Il initie ainsi un cercle vertueux : les arbres poussent mieux, ils génèrent de la valeur ajoutée qui peut ensuite être réinvestie pour le renouvellement des peuplements.

À partir de 25 ha un propriétaire forestier est obligé d'avoir un document de gestion durable agréé par le CRPF (établissement public). Il s'agit du Plan Simple de Gestion qui donne le programme de gestion de la forêt pour 20 ans au maximum, en conformité avec les exigences de gestion durable. En dessous de 25 ha, les propriétaires peuvent volontairement faire un PSG ou avoir recours à d'autres documents : les CBPS (code de bonnes pratiques sylvicoles) ou les RTG (règlement type de gestion) qui encadrent les travaux et coupes. Fransylva soutient pour l'avenir la mise en place d'un document de gestion durable unique, télé-transférable et favorise les regroupements au sein de PSG concertés.

La réglementation est extrêmement ferme sur l'utilisation de produits phytosanitaires en forêt. Très peu de produits sont homologués et ils sont utilisés essentiellement au début du renouvellement, afin que les semis naturels ou les jeunes plants puissent installer leurs racines et grandir. Les forestiers y ont recours lorsque les débroussaillages mécaniques sont inadaptés à la végétation. Cet usage localisé n'est en aucun cas comparable à un excès de productivisme.

Si une parcelle doit faire l'objet d'une plantation, le forestier cherchera avant tout à déterminer l'essence la mieux adaptée. Le résineux pourra faire partie des réponses, toujours en adéquation avec les impératifs dictés par la station et par ce que le code forestier appelle « les conditions économiques satisfaisantes ».

# Biodiversité & réchauffement climatique

LES FORESTIERS FRANÇAIS RESPONSABLES ET ENGAGÉS !

## ON ENTEND DIRE ...

Une forêt sans intervention humaine offrira un meilleur réservoir de biodiversité qu'une forêt exploitée.

La forêt saura s'adapter naturellement au réchauffement climatique, laissons la nature faire !

Notre forêt morcelée n'a pas de rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Les propriétaires forestiers ne sont pas compétents en matière de biodiversité, il faut laisser les institutions décider.  
(Lire Forêts de France n°613 – p. 12-13)

De toute façon on ne sait pas mesurer la biodiversité en forêt.  
(Lire Forêts de France n°601).

## FRANSYLVA RÉPOND

Quel que soit le mode de gestion, la biodiversité en forêt évolue au fil du temps. C'est donc la diversité des forêts et des modes de gestion qui assure une réelle biodiversité à l'échelle du massif. A savoir : la forêt abrite 75 % de la biodiversité terrestre.

La forêt a besoin de notre aide ! Le réchauffement climatique progresse plus vite que les cycles de vie des arbres qui est de l'ordre de 40 à 150 ans. De nombreuses recherches scientifiques sont menées pour déterminer quels seront les itinéraires sylvicoles et les essences forestières les mieux adaptées en vue du changement climatique.

La forêt française est morcelée et diverse, ce qui est aussi un atout du point de vue de la biodiversité. Avec l'émergence d'outils numériques et une conscience de plus en plus élevée chez nos concitoyens, le rôle de la forêt privée pour atténuer le changement climatique sera davantage connu et reconnu.

Les forêts privées sont un réservoir de biodiversité grâce à la gestion qui en a été faite jusqu'à présent. Les forestiers sont donc bien des acteurs de la biodiversité. C'est pourquoi Fransylva revendique sa place au conseil d'administration de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui résultera de la fusion entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). De même, les présidents et administrateurs de Fransylva en région sont logiquement partie-prenantes des discussions qui lient forêts et biodiversité (SCOT, Natura 2000, PLU, etc.).

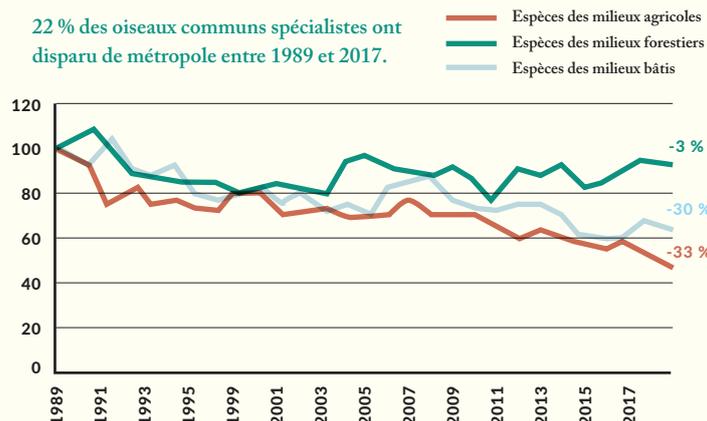
Faux, le CNPF a créé l'IBP qui permet de mesurer la qualité de la biodiversité en forêt, dans les documents de gestion durable.

## FAITS & CHIFFRES

La forêt française abrite **138** essences  
**73** espèces de mammifères, **120** espèces  
d'oiseaux, **72 %**  
de la flore métropolitaine.

## ÉTAT DES POPULATIONS D'OISEAUX

22 % des oiseaux communs spécialistes ont disparu de métropole entre 1989 et 2017.



# Crises sanitaires

DES RÉALITÉS QUI NÉCESSITENT D'OBSERVER, DE GÉRER ET D'INNOVER

## ON ENTEND DIRE ...

Notre forêt est en bonne santé, on ne voit pas d'arbre dépérir.

Le frêne est atteint de la chalarose, c'est la fin du frêne en France.  
(Lire Forêts de France n°614 p 38-39)

La forêt est moins menacée que le monde agricole, la sanctuariser permet de la préserver.

La crise liée aux scolytes passera toute seule...  
(Lire Forêts de France n°621 p 35)

## FRANSYLVA RÉPOND

Les dégâts sanitaires sont de plus en plus fréquents et dévastateurs en forêt. Nématode du pin, cynips du châtaignier, chalarose du frêne, scolytes dévastateurs pour les résineux, etc... Ces fléaux sanitaires imposent souvent des déboisements accélérés très pénalisant pour les forestiers et difficiles à appréhender pour le marché des bois.

Toutes les régions ne sont pas infestées et tous les frênes ne sont pas touchés. La chalarose n'impacte pas directement la qualité du bois, sauf sur les premiers centimètres du collet. Les arbres atteints restent donc commercialisables. La veille, la recherche et les bonnes pratiques devraient permettre de donner un avenir au frêne. Fransylva engage les forestiers à se renseigner à travers le programme Chalfrax, mais déconseille de miser sur sa régénération en plein.

Il n'y a pas de frontière entre les activités agricoles et forestières. Un exemple : la peste porcine africaine qui menace les élevages de porcs français. Pour éviter la propagation via les sangliers, on interdit toute intervention en forêt. Les conséquences de cet arrêt temporaire sont très négatives pour les forestiers, notamment en pleine pullulation de scolytes. Dans la durée, il sera nécessaire d'accorder des dérogations pour réaliser les travaux les plus urgents.

Non ! Les propriétaires forestiers s'activent pour couper les épicéas atteints avant que les scolytes ne se développent et s'attaquent à d'autres parcelles encore saines. Pour autant, il faut pouvoir vendre ces arbres dévalorisés notamment par le bleuissement des bois ! A Paris comme en région, Fransylva demande une « aide au transport » de la part des pouvoirs publics pour sortir les petits bois déclassés vers des industries de l'emballage hors région Grand-Est, Bourgogne et Franche-Comté. Elle est indispensable car le surcoût lié au transport est dissuasif pour les acheteurs, et le cours de l'épicéa s'effondre. Les aides seront aussi indispensables pour renouveler ces parcelles n'ayant pour ainsi dire rien rapporté au forestier.

Dans le Nord Est de la France, on compte plus de **3500 ha** à reboiser suite aux attaques de scolytes. Pour le Grand Est et la Bourgogne Franche Comté ce sont un million de m3 de bois supplémentaire à écouler sur le marché...

La chalarose se propage très rapidement, parcourant entre **50 à 60 km** par an.

# Chasse

UN CHASSEUR SACHANT CHASSER ... RESPECTE LA FORÊT ET SES ÉQUILIBRES !

## ON ENTEND DIRE ...

Plus il y a d'animaux en forêt, plus cela signifie qu'elle est en bonne santé !

Les dégâts sont indemnisés en forêt, alors pourquoi les forestiers se plaignent-ils ?

La chasse rapporte plus que le bois, pas besoin d'équilibre forêt-gibier !

La chasse peut être gérée indépendamment des besoins des forestiers .  
(Lire Forêts de France n°615)

Les ACCA sont immuables !

## FRANSYLVA RÉPOND

La forêt est un véritable réservoir de biodiversité : insectes, oiseaux, gibiers... Mais depuis des années on assiste à une augmentation du grand gibier qui nuit au bon développement de la forêt. Il est important de pouvoir réguler ces populations pour éviter les trop nombreux dégâts sur les arbres et leur régénération (jeunes pousses mangées, arbres écorcés...). Dans certains cas, l'écosystème est bloqué car les dégradations s'accumulent et même les animaux en sont affectés faute de nourriture suffisante en forêt.

Non, dans les faits les dégâts en forêt ne sont pas indemnisés. Pourtant, la forêt est un lieu de production et devrait être reconnue comme tel. Fransylva défend l'impératif pour les propriétaires de régénérer les forêts dans des conditions économiques satisfaisantes. Une taxe à l'hectare forestier se généralise pour financer les dégâts et il serait inique que seuls les dégâts agricoles soient indemnisés.

La chasse est parfois un revenu complémentaire à la production de bois. Produire du bois d'œuvre est l'enjeu majeur, la raison d'être du forestier. La production de bois est bien le moteur de la gestion durable des forêts.

La forêt est le milieu de vie de bon nombre d'animaux, mais l'équilibre sylvo-cynégétique doit être respecté pour garantir le renouvellement forestier.

Avec la loi portant création de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), la responsabilité des plans de chasse sera désormais du ressort des fédérations de chasse. Fransylva insiste pour que le préfet fixe les minimas de prélèvement par unité de gestion et reprenne les choses en main en cas de dérive avérée. De même, Fransylva conseille fortement que l'agrainage soit limité au maximum (quelques semaines au printemps).

L'avis du conseil d'Etat du 5 octobre 2018 légitime et autorise le regroupement de plusieurs propriétaires pour dépasser le seuil à atteindre et pouvoir ainsi sortir de l'association. Si certains s'opposent à cet avis, Fransylva est vigilant et demande au gouvernement de prendre les arrêtés de mise en œuvre dès que possible.

## FAITS & CHIFFRES

Fransylva Aveyron, a réalisé une étude avec l'aide des gestionnaires pour observer les dégâts cynégétiques.

Sur 720 hectares de forêt prévus au reboisement sur les cinq dernières années, **73 %** des parcelles en reboisement ont été endommagées par du gibier.

Si l'évaluation de certains dégâts est parfois difficile (valeur d'avenir), d'autres sont facilement quantifiables: jeunes plantations retournées, têtes cassées...

Les forestiers doivent donc **déclarer leurs dégâts** et Fransylva milite pour la mise en place d'un système de télé-déclaration.

# Aménagement du territoire & enjeux liés à l'eau

AU-DELÀ DE LA FONCTION DE PRODUCTION, LA FORÊT ASSURE UN RÔLE SOCIÉTAL

## ON ENTEND DIRE ...

Les plans locaux d'urbanisme comme leur nom l'indiquent concernent les zones urbaines. Les forêts ne sont pas concernées.

Les fonds de vallées humides sont des conservatoires, planter est une aberration écologique.

L'eau est un enjeu majeur pour la société mais on n'imagine pas que les forêts soient directement concernées.

La forêt ne rapporte rien à la France. A part peut être des touristes ?

Le morcellement de la forêt privée française est immuable.

## FRANSYLVA RÉPOND

Les PLU et PLUi sont des documents d'aménagement du territoire. L'implication des forestiers est indispensable dès lors qu'il y a sur la commune une surface forestière (quelle que soit sa taille). Souvent par méconnaissance du sujet ou facilité, tout ou partie des bois sont classés abusivement en EBC (Espace Boisé Classé) dans les PLU. Attention, si la forêt est reconnue pour son rôle environnemental et social, elle doit l'être aussi comme enjeu économique local (production de bois).

C'est ce qu'il est souvent reproché aux zones popuicoles. Les études les plus récentes nuancent cependant fortement les critiques faites au peuplier. Les peupleraies sont elles aussi des lieux de riche biodiversité et par ailleurs produisent du bois indispensable pour notre économie.

La forêt est le premier purificateur naturel de l'eau. Grâce aux racines, son pouvoir filtrant est incomparable. Au-delà de cette action parfois méconnue mais fondamentale, le renouvellement de nos forêts participe de façon naturelle à améliorer la qualité de l'eau.

La forêt dans son étendue, sa diversité et sa beauté contribue à l'attractivité touristique de la France. Cela implique de la respecter dans ses fonctions sociales, économiques et environnementales.

Fransylva cherche à favoriser le regroupement des parcelles à travers deux leviers. D'abord la défense du droit de préférence permettant le regroupement progressif au moment des transactions de parcelles. Ensuite en encourageant la « restructuration » par échange de parcelles. Et dans ce cas, Fransylva incite les pouvoirs publics à exonérer le propriétaire des droits de mutation, tout en l'incitant à s'inscrire dans un processus de gestion durable.

## FAITS & CHIFFRES

# 40 %

des abandons de captages sont liés à des problèmes de qualité de l'eau.

Les initiatives collectives et individuelles contribuent, sans faire de bruit, à la réduction du morcellement. Au XXe siècle, 3,4 millions d'hectares (sur les 12,5 millions que couvre la forêt privée) **ont été regroupés** pour mieux gérer les espaces boisés. (A lire dans Forêts de France, n° 610 - janvier-février 2018).

# Bois-énergie & la transition écologique

PAS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SANS LA FORÊT PRIVÉE FRANÇAISE

ON ENTEND DIRE ...

Le bois-énergie c'est du dégagement de CO2 et donc le rôle de la forêt est neutre.

Transition écologique : éolien et solaires sont les solutions pour les énergies naturelles renouvelables.

Récolter le bois à des fins énergétiques, c'est du gâchis.

Neutralité carbone et forêt, quel rapport ?

FRANSYLVA RÉPOND

Faux ! Parce que les forestiers produisent du bois d'œuvre et que le bois énergie est un coproduit renouvelable. Faux aussi car il faut intégrer tout le CO2 séquestré dans le sol, et le CO2 stocké par les produits en bois sur le long terme. Il faut envisager le bois-énergie dans un système global.

Elles sont une partie des solutions, mais rappelons que la biomasse, notamment forestière, est de très loin la 1ère des énergies renouvelables. Le bois représente 40 % des énergies renouvelables produites en France, soit 9 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep). La dénomination « bois-énergie » désigne le bois utilisé comme combustible pour produire de la chaleur, de l'électricité ou du biocarburant de 2ème génération après transformation.

Dans tous les cas, la forêt a besoin d'être éclaircie ou améliorée pour des raisons sylvicoles mais aussi pour sécuriser les bords de route ou limiter le risque incendie. Ces opérations représentent un coût pour le propriétaire car les bois sont petits ou de mauvaise qualité. Le débouché bois-énergie permet alors de générer un revenu permettant d'assurer l'entretien de nos forêts.

La forêt, avec les océans, est le principal puits de carbone en France. Elle capte 20 % des émissions de carbone du pays et est donc un acteur incontournable pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050.

FAITS & CHIFFRES

Pour le carbone, gardons à l'esprit la règle des trois S :

**S**équestrer (photosynthèse et sol)

**S**tocker (produits bois)

**S**ubstituer (à des énergies fossiles et matériaux énergivores).

Une maison construite avec **20 m3** de bois stocke **20 tonnes** de gaz carbonique.

En 2016 le bois-énergie a représenté en France **41 %** de la consommation finale brute d'énergies renouvelables contre 7 % pour l'éolien et 3 % pour le photovoltaïque (source : club des bioéconomistes).

# Commercialisation des bois

GRAND DÉFICIT ET PERSPECTIVES FANTASTIQUES

## ON ENTEND DIRE ...

« On va se faire avoir », la commercialisation des bois est difficile et le sylviculteur peu armé. (Lire Forêts de France n°621 – dossier).

La forêt française est importante, c'est un atout pour le commerce extérieur

Les propriétaires forestiers sont responsables du déficit extérieur français imputable au bois.

La demande chinoise en bois déséquilibre le marché, c'est une catastrophe pour la filière forêt bois française. (Lire Forêts de France n°611 p 5).

Le label UE est une solution pour éviter la fuite des grumes. (Lire Forêts de France n°617 p 5).

## FRANSYLVA RÉPOND

Les professionnels sont là pour accompagner et conseiller, qu'il s'agisse de petites ou de grandes propriétés ne vendant pas de façon régulière. De plus, Fransylva apporte régulièrement de l'information à travers Forêts de France pour éclairer les propriétaires sur les prix du marché et leur analyse.

Cela devrait l'être. Or après les hydrocarbures, les importations de bois transformés (notamment ameublement, papeterie) sont la 2ème source de déficit extérieur français. La majorité des maisons sont construites avec du bois de forêts étrangères. La mobilisation du bois mais aussi de la filière en France est un enjeu stratégique pour notre pays.

Si 99 % des propriétaires français préfèrent vendre leur bois en France et en circuit court, ils constatent que la « loi du marché » ne leur permet pas toujours d'écouler certaines essences en France et/ou à un prix rémunérateur.

La demande chinoise contribue localement à une consolidation des prix et permet la mise en vente de bois parfois d'une qualité difficilement transformable en France. La récolte induite par ces exportations permet alors l'entretien de la forêt et constitue des revenus supplémentaires utilisables pour financer les investissements et ainsi reconstituer et améliorer le patrimoine forestier. C'est un levier complémentaire pour une filière qui aujourd'hui bénéficie de moins d'aide pour le reboisement et le renouvellement de nos forêts qu'à l'époque du Fonds Forestier National.

En l'état actuel, le label UE implique que tous les volontaires s'interdisent de vendre du bois de chêne en dehors de l'UE et le réservent aux scieurs européens labellisés, eux-mêmes contraints de revendre la matière brute à des entreprises labellisées... Ainsi le Label UE limite surtout le prix consenti pour la matière première, donc pour le propriétaire. Et Fransylva ne peut pas l'accepter car nos arbres ont de la valeur, c'est ce qui garantit une gestion durable de qualité, sur le long terme !

La forêt privée est de loin le premier fournisseur de bois de la filière (en moyenne 60 à 70 % des volumes) et sa contribution augmente régulièrement (+ 40 % en 50 ans).

Entre 35 et 40 Mm<sup>3</sup> de bois sont commercialisés chaque année en France (38 Mm<sup>3</sup> en 2017).  
Là encore, la **forêt privée** occupe une place prépondérante avec environ **26 Mm<sup>3</sup>**.  
Cf. p 21 « les flux des bois ».

# Le forestier, acteur de la ruralité

ENGAGÉ POUR LA NATURE, PAR NATURE

ON ENTEND DIRE ...

**Le travail en forêt n'est pas encadré.**  
(Lire Forêts de France n°613 p 38)

**Forestiers, agriculteurs : deux mondes qui s'ignorent et qui ont des intérêts divergents.**

**La forêt n'est pas un secteur porteur pour l'emploi. Qui aurait envie d'aller y travailler ?**

**La forêt n'est pas concernée par les circuits courts avec la disparition régulière des scieries.**

FRANSYLVA RÉPOND

Faux ! La réglementation française prévoit des mesures spécifiques pour le travail en forêt. Notamment, la présomption de salariat pour toutes les personnes travaillant en forêt et l'obligation de déclarer les chantiers.

Faux ! Les nombreuses attaques contre la ruralité, les enjeux environnementaux mais aussi de production nous incitent à créer des alliances et des synergies.

Aujourd'hui les forestiers ne récoltent que 60 % de la pousse annuelle. Le plan national de la forêt et du bois ambitionne d'augmenter cette récolte de 20 % (soit 12 millions de m<sup>3</sup> de bois supplémentaires à l'horizon 2026). Mais encore faut-il qu'on ait les moyens de les transformer. Cela représentera beaucoup de travail non délocalisable pour les gestionnaires, experts, entreprises de travaux forestiers, scieurs et transformateurs. L'innovation en matière de mécanisation forestière améliore grandement les conditions de sécurité en forêt et la pénibilité au travail.

L'origine des bois est un enjeu de marketing et de développement industriel durable. Le consommateur final apprécie les productions locales, et les marchés publics peuvent choisir de privilégier une origine proche. A travers Forinvest Business Angels, les forestiers peuvent investir dans des projets d'entreprises de proximité qui valorisent le bois français.

FAITS & CHIFFRES

## 1 emploi

direct supplémentaire est créé pour

## 1000 m<sup>3</sup>/an

de biomasse mobilisée.

La filière forêt bois génère

## 440 000 emplois

# Fiscalité forestière

LA FORÊT N'EST PAS UNE NICHE FISCALE !

## ON ENTEND DIRE ...

La forêt pousse toute seule, elle ne coûte rien, alors pourquoi une fiscalité ou des aides spécifiques ?

La forêt est une niche fiscale qui permet d'éviter de payer des impôts au moment de la succession.

Les travaux en forêt sont trop chers, il n'existe pas d'aide pour encourager le propriétaire à les engager.

## FAITS & CHIFFRES

Le cycle de production des forêts se comprend sur le long terme : plus de **100 ans** pour produire certains feuillus, **entre 40 et 70 ans** pour produire un résineux et **25 ans** pour du peuplier.

## FRANSYLVA RÉPOND

La forêt nécessite des investissements lourds, dont les produits ne seront perçus que par les générations suivantes. De plus, les arbres rendent des services importants à la planète. Ils absorbent le CO<sub>2</sub>, filtrent l'eau, structurent les paysages. Or dans certains cas, les ventes de bois ne couvrent pas les frais liés à l'entretien annuel des forêts. Il faut adapter les financements et la fiscalité pour que les propriétaires puissent réaliser les travaux nécessaires afin d'améliorer la croissance des arbres de leurs forêts et produire du bois de qualité.

La forêt bénéficie d'une fiscalité adaptée au temps de la forêt (la croissance des arbres s'étend sur plusieurs dizaines voire centaines d'années). En exonérant de droits la forêt à hauteur des  $\frac{3}{4}$  de sa valeur au moment d'une succession, le but est en fait de n'imposer que le sol (et pas la production). Ce régime est également un moyen pour l'Etat d'encadrer la gestion forestière puisque les ayants droit s'engagent à appliquer une garantie de gestion durable pendant 30 ans.

Faux ! Il existe une fiscalité adaptée pour les travaux liés aux plantations ou à la régénération de la forêt (cf. les 4 DEFI : dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt). De même, des exonérations d'impôt sur le revenu et de taxe foncières temporaires, totales ou partielles, sont accordées du fait que pendant les premières années qui suivent son renouvellement, la forêt ne procure pas de revenus mais génère des dépenses.

Quand on plante un arbre, ce n'est pas pour la génération suivante, c'est pour celle encore après !

Pour aller plus loin, Fransylva détaille régulièrement les spécificités fiscales liées à la forêt, dans Forêts de France comme sur son site [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr)

# Financements innovants

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE FINANCEMENTS DE LA FORÊT APPARAISSENT,  
ESSAYONS D'Y VOIR PLUS CLAIR

## ON ENTEND DIRE ...

Les entreprises, soucieuses de leur empreinte environnementale, financent des projets de reboisement en Amazonie. Et pourquoi pas en France ? (Lire Forêts de France n°622 p 3).

Avec la fin du Fonds Forestier National en 1999, l'Etat a abandonné le renouvellement de la forêt privée.

De plus en plus d'acteurs surfent sur la conscience écologique des citoyens et des entreprises pour gagner de l'argent sur des projets de reboisement.

Le format GIEEF (Groupement d'intérêt économique, environnemental et forestier) pensé pour financer l'exploitation forestière n'a pas fait ses preuves.

## FRANSYLVA RÉPOND

Bientôt, les entreprises pourront compenser leurs émissions de carbone à travers des projets forestiers français. Nous bénéficierons alors de financements pour certains types de plantations et d'amélioration de taillis, par anticipation du carbone stocké par les arbres. Ce Label Bas Carbone est le résultat d'un long travail de terrain initié par le CNPF et d'influence que Fransylva soutient depuis l'origine.

La fin du FFN a marqué un coup dur à l'aide au reboisement. Il existe cependant des aides pour des travaux particuliers au niveau des Régions qui sont désormais les autorités de gestion. Les financements proposés proviennent de l'Europe, de l'Etat et des Régions. Les dossiers sont complexes à monter mais de nombreux professionnels sont là pour vous aider.

Les projets de reboisement sont sous le feu des projecteurs car ils répondent à une attente sociétale : réaliser un geste concret pour la planète. Les acteurs sont nombreux et ils utilisent des leviers divers : mécénat, sponsoring, investissements. Toutes les solutions méritent d'être regardées et Fransylva développe d'ores et déjà des partenariats avec certains (Reforest'action, CDC Biodiversité pour l'Île de France).

Fransylva a participé à une étude pour expérimenter le système du GIEEF. Les conclusions qui en ressortent sont très positives. Ce dispositif est susceptible d'offrir à la filière forêt-bois un levier de financement en regroupant et en transformant des parcelles forestières, isolément peu rentables, via un instrument de placement ouvert à des investisseurs extérieurs.

Les financements innovants se multiplient et il est parfois difficile de faire la part des choses.

Fransylva, qui noue certains partenariats, est là pour vous accompagner et vous conseiller.

# Europe

FRANSYLVA : UN ŒIL SUR L'EUROPE,  
UN PIED DANS LES INSTITUTIONS

## ON ENTEND DIRE ...

L'Europe c'est loin et technocratique. Il n'y a aucun lien à créer pour la forêt française. (Lire n°593 – p 12-13).

Nous forestiers, n'avons pas d'influence sur les décisions qui se prennent à Bruxelles.

La PAC post 2020 ne concerne que l'agriculture.

La forêt ne fait pas partie des missions de l'UE.

## FRANSYLVA RÉPOND

Beaucoup de décisions qui se prennent à Bruxelles impactent directement les forestiers sur le terrain. Fransylva agit auprès des institutions à travers le CEPF (confédération européenne des propriétaires forestiers) dont elle occupe la vice-présidence.

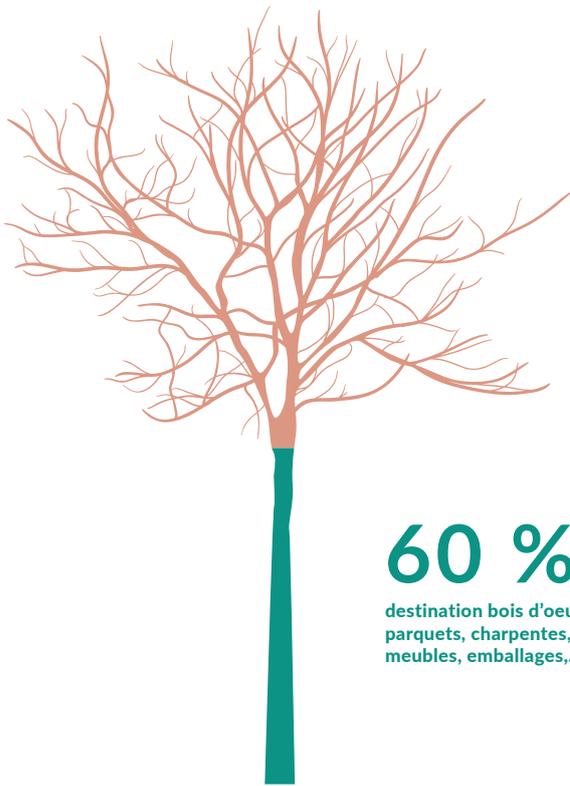
Fransylva a co-rédigé avec le CEPF un amendement pour réorienter le rôle de la forêt dans la stratégie européenne sur l'« utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie ». Dans la première version, les forêts étaient perçues comme des territoires à préserver, sans intervention humaine pour jouer le rôle de puits de carbone. Grâce à l'intervention du CEPF, et avec l'aide de Fransylva, le Parlement européen a désormais admis qu'il était nécessaire de mener une gestion durable dans les forêts pour permettre à la forêt de jouer pleinement son rôle de puits de carbone.

Le deuxième pilier qui concerne la politique de développement rural, touche le monde forestier par des programmes de financements (FEADER). Ces derniers se traduisent directement dans les programmes régionaux quinquennaux. C'est pourquoi les négociations qui s'engagent impliqueront Fransylva et ses représentants.

Mais la forêt est présente dans de nombreuses politiques (environnement, aménagement du territoire, énergie...). Il faut donc les anticiper et les suivre avec le CEPF.

La **certification PEFC**, créée par les forestiers privés français est une référence internationale à laquelle Fransylva appelle à adhérer sans réserve. Lire Forêts de France n°620 p 42-43.

Les **élections européennes** se dérouleront en **juin 2019**, Fransylva proposera aux listes françaises de s'engager pour la forêt française !



# Chiffres

L'ARBRE MATURE ET SON UTILISATION

**40 %**

destination bois-énergie ou bois d'industrie

**60 %**

destination bois d'oeuvre :  
parquets, charpentes,  
meubles, emballages,...

**30 %**

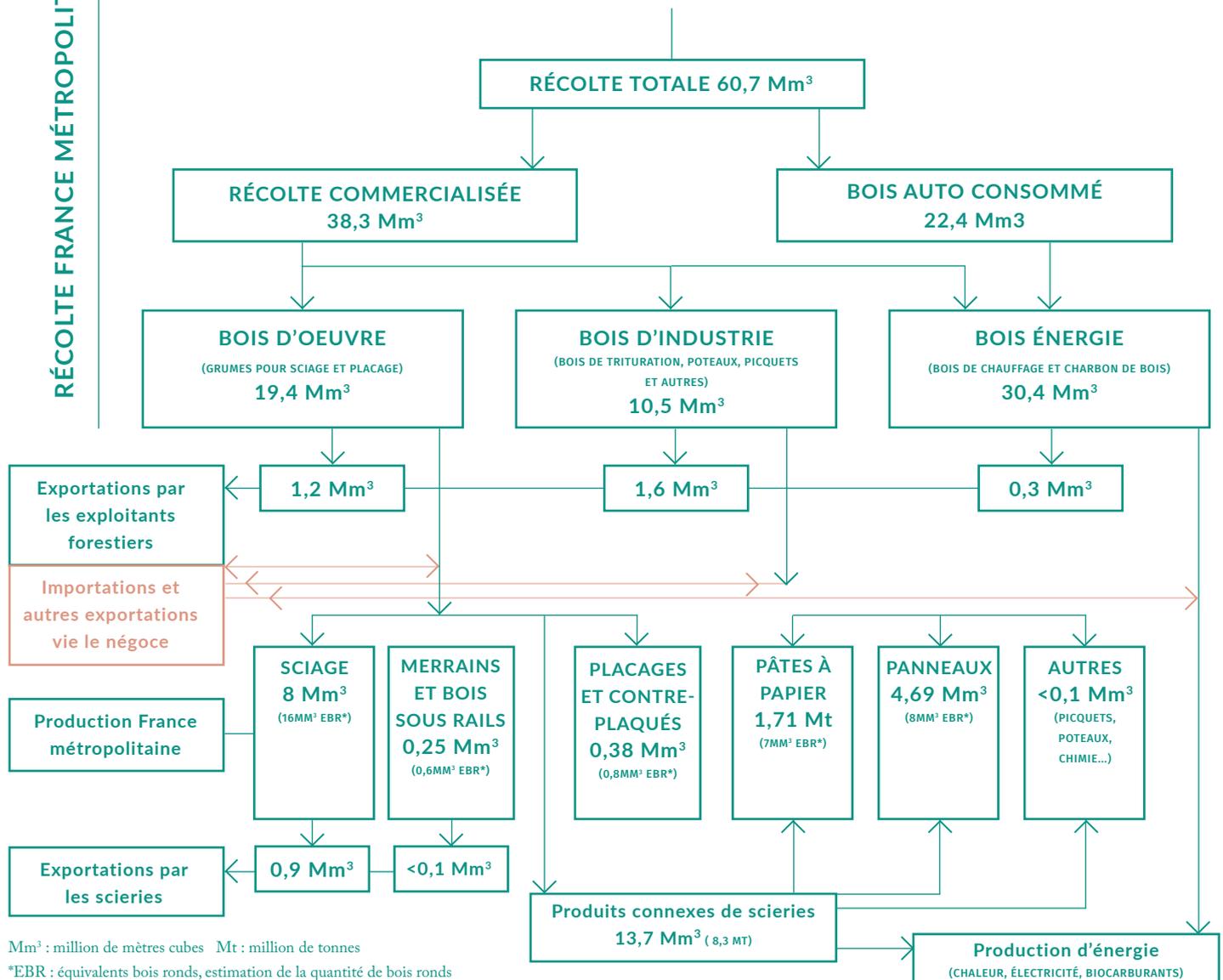
produits connexes de scieries

**30 %**

sciages

RÉCOLTE FRANCE MÉTROPOLITAINE

## LES FLUX SIMPLIFIÉS DE LA FILIÈRE BOIS EN 2017



Mm<sup>3</sup> : million de mètres cubes Mt : million de tonnes  
\*EBR : équivalents bois ronds, estimation de la quantité de bois ronds nécessaire pour fabriquer le produit final.

# Informer & faire aimer

## INFORMER : UN RÔLE MAJEUR POUR LE SYNDICAT

### FORÊTS DE FRANCE :

#### le média pour rester informé

Ce magazine propose un tour d'horizon politique, économique, technique et humain des sujets qui concernent le quotidien des propriétaires forestiers.

Forêts de France c'est :

- 10 numéros par an.
- Une déclinaison numérique à travers une newsletter Forêts de France.
- De nombreux relais sur les réseaux sociaux !

### WWW.FRANSYLVA.FR :

#### votre site internet de référence

Sur ce site vous retrouvez les informations généralistes. Les adhérents peuvent bénéficier d'un espace réservé. Chaque président dispose également d'un espace privé donnant accès à tous les documents utiles pour le syndicalisme : éléments de langages, méthodes, communiqués de presse, modèles de contrats, compte rendu d'AG ... etc.

### PAGE INTERNET DES SYNDICATS :

#### la vitrine numérique du syndicalisme

Chaque antenne départementale bénéficie d'un accompagnement pour mettre en place une page dédiée permettant de rappeler les contacts, missions et actualités du syndicat. Un moyen supplémentaire d'accroître la visibilité du syndicat et de faire de nouvelles adhésions.

### LA NEWSLETTER FRANSYLVA :

#### partage de bonnes pratiques et conseils

Tous les mois, une newsletter Fransylva est envoyée aux présidents de syndicats et à leurs administrateurs pour informer des bonnes pratiques qui émergent dans les régions, valoriser les retombées presse et donner des conseils pour apporter le meilleur service possible aux adhérents. N'hésitez pas à transmettre les coordonnées de vos nouveaux administrateurs pour que nous puissions les abonner !

### LES CIRCULAIRES :

#### une information réactive

A chaque temps fort, sujet juridique, fiscal ou économique nécessitant un positionnement, Fransylva réagit. Cette communication se matérialise par des notes courtes transmises par mail pour donner des clés de lectures, conseils et éléments d'explication. L'ensemble de ces circulaires sont rappelées à la fin de chacune des newsletters mensuelles. Elles peuvent aussi être retrouvées sur le site [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr)

### LES RELATIONS PRESSE :

#### une information tournée vers les territoires

Chaque année 10 antennes départementales s'engagent dans le programme MOBILISER en bénéficiant d'un accompagnement pour créer des liens avec les médias locaux.

En 2018 Fransylva Ardèche, Fransylva Aveyron, Fransylva Corse, Fransylva Eure, Fransylva Haute-Marne, Fransylva Indre, Fransylva Loire-Atlantique, Fransylva Morbihan, Fransylva Rhône et Fransylva Seine-Maritime ont pu bénéficier de ce service.

47 sujets rédigés en 2018.

155 retombées presse valorisantes pour Fransylva !





# Informer & faire aimer

FAIRE AIMER : LA RAISON D'ÊTRE DU SYNDICAT !

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS :

### ouvrir sa forêt au grand public

Instaurée en 2013 par l'Organisation des Nations unies, la Journée internationale des forêts a suscité en France un feu d'artifice de manifestations<sup>5</sup> destinées à présenter au grand public les multiples facettes de ce patrimoine naturel.

Dans les régions et les départements, Fransylva participe à cet élan depuis plusieurs années déjà. La mobilisation des forestiers s'amplifie et c'est tant mieux !

## FORÊT SPHÈRE :

### préparer la relève

Le réseau des futurs forestiers poursuit son développement grâce à l'appui bienveillant de Fransylva. Parmi de nombreuses rencontres, celle du mois de janvier a réuni une quinzaine de jeunes chez Fransylva pour l'organisation d'un grand « brainstorming » : Et vous, la forêt de demain, vous la voyez comment ?

De même à l'automne, un Fogefor adapté aux jeunes pro a été organisé grâce à l'aide du CNPF et de Fransylva, pour permettre aux adhérents du réseau de se former sur les enjeux de la gestion forestière

2018 a aussi vu naître des antennes en région notamment dans le Grand Est & Grand Ouest. Une dynamique nationale s'installe !

## RÉSEAUX SOCIAUX :

### les forestiers à la conquête de la toile !

Depuis 2018 la présence et la visibilité de Fransylva sont montées en flèche ! Cette communication crée un lien nouveau et direct avec le grand public comme les institutionnels. Tous peuvent découvrir nos enjeux et de nouvelles interactions se créent.

Vous pouvez nous suivre sur :



<sup>5</sup>. Lire Forêts de France n°613 p 8 à 10.

